

Séance du 29.01.2009

Commissions communales

Le Conseil ratifie la liste des commissaires présentés par les partis politiques qui feront partie des commissions exécutives communales

Autorité tutélaire d'Ayent

Le Conseil nomme l'autorité tutélaire d'Ayent pour la législature 2009-2012, soit : M. Frédy Savioz, Président, Mme Françoise Jacquemettaz, membre, Me Bernard Savioz, membre, Mme Dominique Savioz, suppléante, M. Jean-Pierre Métral, suppléant.

Rénovation de l'ancien bâtiment CO

Conformément à la loi sur les marchés publics, le Conseil décide d'appliquer une procédure sur invitation et il arrête la liste des entreprises.

La commission de l'énergie étudiera l'éventuelle installation de panneaux solaires dans le cadre des travaux prévus.

Séance du 12.02.2009

Piscine ouverte Anzère

Le Conseil accepte de participer au déficit d'exploitation de la piscine d'Anzère pour l'été 2009 à hauteur de Fr. 10'000.00. En contrepartie, il demande que les résidents d'Ayent bénéficient d'un tarif préférentiel.

Election du Grand Conseil 2009

Le Conseil prend connaissance et ratifie la liste des auxiliaires appelés à fonctionner pour le dépouillement. Il ratifie également la liste des mandataires de partis.

Toutes les urnes de votes pour les prochaines élections cantonales ont été équipées de deux cadenas. Une clé est remise au président du 1^{er} bureau électoral et une clé est remise à la présidente du 2^{ème} bureau électoral. Ainsi donc, une seule personne ne peut pas ouvrir les urnes. Les doubles des clés sont conservés par la police municipale.

Fondation Jensen

Conformément à l'article 4 des statuts de la fondation, son conseil est composé de cinq membres, soit trois membres du Conseil communal d'Ayent et deux membres étant d'office choisis à l'extérieur du conseil communal. Voici donc sa composition

Président : Aymon Marco
Membres : Jollien Nicole
Bétrisey Georgy
Bétrisey Albert
Vilstrup Dorthe

Nomination d'une employée au contrôle de l'habitant

Le Conseil décide d'engager Mme Michèle Jaquet au poste d'employée au contrôle de l'habitant pour un taux d'occupation de 60 %.

Zone à aménager de Gévré Bolué

Le Conseil attribue les mandats suivants :

- géomètre : Ingeo SA, Haute-Nendaz, pour le prix de Fr. 112'135.40 TTC,
- urbaniste : Atelier Mosaïque, Sion, pour le prix de Fr. 30'192.00 TTC,
- ingénieur civil : Editech SA, Ayent, pour le prix de Fr. 64'935.80 TTC.

Ces offres ont obtenu la meilleure pondération. Elles sont également les plus avantageuses.

Personnel pour le ramassage des ordures

Le Conseil décide d'engager M. Gérald Crettaz à ce poste. La durée du contrat est fixée à 6 mois. Le taux d'activité est fixé à 30 %.

Engagement d'un employé au service des eaux-égouts

Le Conseil décide l'engagement d'un employé au service eaux-égouts dès le 1^{er} juillet 2009. Il arrête le texte de l'annonce à paraître au Bulletin Officiel et dans le Nouvelliste. Le délai pour le dépôt des candidatures est fixé au 13 mars 2009.

Home des Crêtes : nomination d'un contrôleur des comptes

Conformément à l'article 14 des statuts de la Fondation du home Les Crêtes, chaque commune fondatrice désigne un contrôleur des comptes.

Le CC nomme ainsi M. Sébastien Délétroz à cette fonction pour la législature 2009-2012.

Approbation des comptes 2007-2008 de la SDA

Selon l'article 14 de la loi sur le tourisme du 09.02.1996, la société de développement doit soumettre chaque année son budget et ses comptes au Conseil communal pour approbation.

L'assemblée générale d'Anzère Tourisme s'est déroulée le 6 février 2009. Le Conseil prend connaissance du rapport de gestion et des comptes d'Anzère Tourisme pour l'exercice 2007-2008. Il approuve les comptes présentés qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 3'919.67.